

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CE3332

présenté par

M. Alfandari, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx,  
M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran,  
Mme Kochert, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus,  
M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud,  
Mme Vilgrain, M. Villiers, M. Vincendet et Mme Violland

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« notamment en lien avec les diagnostics modulaires et de plans de filières ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de valoriser les différentes techniques d'agriculture de conservation des sols dans les enseignements agricoles, en inscrivant ce terme dans la loi et ainsi contribuer à une transition vertueuse des exploitations.